

## Annexe 4: Travail de master: schéma

<b>ENONCE THEORIQUE DE MASTER</b>		<b>PROJET DE MASTER</b>
<p>1. <b>Professeur-e responsable de l'énoncé théorique</b>            Tout-e professeur-e ENAC, incluant tous les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>).</p> <p><b>Le/la professeur-e responsable de l'énoncé théorique fait obligatoirement partie du groupe de suivi du projet de master, soit comme directeur-trice pédagogique, soit comme professeur-e.</b></p> <p>* <i>Les professeur-es hôtes sont exclu-e-s du PDM.</i></p>		<p>1. <b>Directeur-trice pédagogique</b>            les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (voir <i>Annexe 1</i>).</p> <p>2. <b>Professeur-e</b>            Tout-e professeur-e ENAC, incluant tous les professeur-e-s SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>).            Un de ces deux professeur-e-s est architecte.</p> <p>3. <b>Maître EPFL</b>            Tout-e enseignant-e EPFL (assistant-e, assistant-e-doctorant-e, professeur-e - "ordinaire", "associé-e", "assistant-e", "titulaire" ou "MER" - collaborateur-trice scientifique), au bénéfice d'un contrat à l'EPFL durant toute la durée du projet de master.</p> <p>* <i>Les professeur-es hôtes sont exclu-e-s du PDM.</i></p>
<b>EVALUATION DE L'ENONCE</b>		<b>EVALUATION DU PROJET</b>
<p>1. <b>Professeur-e responsable de l'Enoncé théorique</b>            2. <b>Observateur-trice</b></p> <p>Le/la professeur-e responsable de l'énoncé théorique est responsable de la note.            L'observateur-trice est l'autre professeur-e du groupe de suivi. Il/elle s'assure du bon déroulement de l'examen.</p>		<p>1. <b>Professeur-e (Directeur-trice pédagogique)</b>            2. <b>Professeur-e</b>            3. <b>Candidate_1</b>            4. <b>Candidate_2</b></p> <p>Un-e candidate est un-e professeur-e SAR désigné-e par la coordination (tous les professeur-e-s de l'<i>Annexe 1</i>).</p> <p>5. <b>Expert-e extérieur-e</b>            Choisi-e, nommé-e par la section et affecté-e par la coordination.</p> <p>*** Le/la <b>Maître EPFL</b> participe à l'examen oral de l'étudiant-e.            Il/elle peut assister, d'entente avec le/la Directeur-trice pédagogique, aux délibérations à huis clos.</p>